



ARRETE N° 374

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Monsieur Alain TALBOT, Conseiller Municipal de la Ville de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite Ville, le 20 novembre 2010.

Fait à Juvignac, le 16 septembre 2010.



Le Maire


Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le ... 29/09/2010

publication
le ... 29/09/2010

et notification
le ... 30/09/2010

